

## Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

**Mardi 25 juin 2019 à 20h15 à la halle de  
gymnastique de Crémines (salle n°2)**

# ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2018 de la Commune mixte de Crémines.
3. Prendre connaissance de l'ordonnance sur les taxes d'eau propre 2019.
4. Prendre connaissance du rapport relatif à la révision intermédiaire sans avis préalable 2018.
5. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2018.
6. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2019.
7. Discuter et approuver le règlement de transfert des tâches au service social.
8. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation.
9. Discuter et approuver le crédit d'engagement pour une dépense périodique (service social).
10. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de chf 42'000.- concernant la pose des conteneurs semi-enterrés (moloks).
11. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de chf 70'000.- pour la desserte forestière des Vaivres-Maljon.
12. Prendre connaissance du plan financier pour la période 2019 à 2023.
13. Divers : - présentation des prestations et taxes Celtor 2019

Dès le 22 mai 2019, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Comptes 2018 du SSGV
- Comptes 2018 de la commune mixte de Crémines
- Règlement de transfert des tâches au service social
- Modification du Règlement d'organisation

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 22 mai 2019

Le Conseil communal